

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2008, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NO 2008-26-049**, permettant l'installation et le maintien de bannières, du 10 au 22 avril 2008, sur certaines rues désignées de l'arrondissement, relative à l'événement « **Vues d'Afrique** », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279, article 521)*.
- **ORDONNANCE NO 2008-26-076**, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6700, rue De La Roche (emplacement portant le numéro de lot 5-355 de la paroisse du village incorporé de la Côte-Saint-Louis), de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*.
- **ORDONNANCE NO 2008-26-077**, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6696, rue Chabot (emplacement portant le numéro de lot 210-209 de la paroisse du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation), de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 16 avril 2008

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement